

## INFORMATIONS DIVERSES

### TARIFS ANNUELS

L'établissement propose un accueil selon trois régimes :

- \* Demi-Pensionnaire,
- \* Interne,
- \* Externe.

Vous trouverez ci-joint les tarifs de l'année scolaire 2022/2023. Ces derniers sont calculés par niveau de formation en fonction du nombre de semaines de présence de l'élève au Lycée.

L'établissement propose le prélèvement automatique mensuel **au 07 de chaque mois**.

### BOURSES NATIONALES

Les demandes de bourses sont à effectuer avant le 1er juillet.

Les revenus (revenu fiscal de référence) et la situation familiale pris en compte seront ceux inscrits sur **l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022**.

Cependant, afin de nous permettre de réaliser une simulation lors du rendez-vous, nous vous demandons **de prévoir votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021**.

Vous trouverez ci-joint le barème d'attribution de bourses de l'année 2022-2023.

Les résultats sont connus en Décembre.

### TRANSPORTS

#### Elèves externes ou demi-pensionnaires :

Les élèves peuvent bénéficier du transport scolaire dans le périmètre desservi par le Service des Transports du Conseil Régional (y compris les élèves qui empruntent le train quotidiennement).

La participation des familles domiciliées en Ille et Vilaine est de **120 €** pour l'année 2022-2023.

Désormais, les inscriptions se font en ligne sur le site de la région Bretagne [www.breizhgo.fr](http://www.breizhgo.fr).

De la même manière que pour les familles qui habitent en Ille-et-Vilaine ou dans les Côtes d'Armor, les familles domiciliées en dehors de ces départements (exemple : département de La Manche) doivent effectuer leur demande de carte de transport via le site de la région Bretagne.

## Elèves internes :

\* Sous réserve de places disponibles sur les circuits scolaires, les élèves internes peuvent également bénéficier du transport scolaire dans le périmètre desservi par le Service des Transports du Conseil Régional (y compris les élèves qui empruntent le train quotidiennement).

La participation des familles domiciliées en Ille et Vilaine est alors de **90 €** pour un transport en car et de **120 €** pour un transport en train pour l'année 2022-2023.

Les inscriptions se font également en ligne sur le site de la région Bretagne [www.breizhgo.fr](http://www.breizhgo.fr)

### **\* Un transport est organisé par l'école pour les élèves se trouvant :**

- sur l'axe de **Vitré**

*Arrêt à : Sens de Bretagne, St Aubin du Cormier, Val d'Izé, Vitré, Chatillon en Vendelais, Dompierre du Chemin, Javené, Fougères, St Etienne en Coglès, St Brice en Coglès, Antrain.*

- sur l'axe d'**Avranches** :

*Arrêt à : Brée en Tanis, Pontaubault, Ponts sous Avranches, Tirepied, Brécey, St Hilaire du Harcouët, Louvigné du Désert, Poilley(35), St James, la Croix Avranchin, Pontorson.*

- sur l'axe de **Gévezé**

*Arrêt à : Montfort sur Meu, Bédée, St Gilles, Gévezé, Langouet, La Croisade, Cardroc, Bécherel, La Baussaine, Tinténiac, St Domineuc, Pleugueneuc, St Pierre de Plesguen.*

**UNE CIRCULAIRE DE RENTREE EST ADRESSEE AUX FAMILLES FIN JUILLET**